

La statistique suisse sur les déchets est partiellement eurocompatible

L'Office fédéral de la statistique (OFS) fournit des informations représentatives sur l'état et l'évolution de la population, de l'économie, de la société, de la formation, de la recherche, du territoire et de l'environnement en Suisse. La loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale énonce les bases légales, en particulier les tâches de l'OFS. Certains détails sont réglés dans des ordonnances spécifiques, comme celle sur l'exécution des relevés statistiques fédéraux. Depuis l'entrée en vigueur de l'accord bilatéral sur la statistique en 2007 avec l'Union européenne (UE), la Suisse participe au programme statistique européen. Comment s'organisent les statistiques du domaine des déchets en Suisse et dans l'UE?

FORUM DÉCHETS: Il y a 10 ans (FD n°41 sur les statistiques), l'OFS n'avait pas la responsabilité de la statistique sur les déchets, l'accord bilatéral de 2007 a-t-il conduit à un changement?

Office fédéral de la Statistique: L'accord bilatéral formalise la coopération entre la Suisse et l'UE dans le domaine statistique et vise à harmoniser certaines statistiques suisses avec celles de l'UE. La statistique des déchets n'est pas couverte par l'accord. Il n'existe donc aucune obligation d'harmonisation avec l'UE dans ce domaine à ce jour.

FD: En cas d'intégration, cette statistique devra-t-elle être traitée par l'OFS et non l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) comme aujourd'hui?

OFS: Il n'est pas possible de répondre à cette question actuellement. Une mise en œuvre de la réglementation de l'UE sur la statistique des déchets demanderait des changements fondamentaux quant à la production de cette statistique en Suisse. Il est envisageable qu'une coopération entre les deux of-

fices devrait être mise en place, mais l'accord bilatéral ne prescrit rien quant à qui en Suisse doit développer, produire et diffuser quelles statistiques européennes. Une seule certitude est le coût important d'une telle statistique. On peut aussi noter que la Suisse est membre de l'Agence européenne pour l'environnement, pour laquelle elle fournit des données concernant les déchets par l'intermédiaire de l'OFEV.

FD: Quels changements seraient nécessaires pour être totalement euro-compatible?

OFS: Actuellement, la statistique des déchets est réalisée en Suisse dans le but de récolter des données principalement sur les traitements des déchets et non sur la production de déchets par différents acteurs économiques y compris les ménages. Elle n'est de ce fait que partiellement compatible avec les exigences de l'UE.

FD: Quels sont les objectifs et comment ont évolué ces dernières années les statistiques européennes sur les déchets?

OFS: La politique de l'UE repose sur les principes de prévention, de valorisation maximale et d'élimination sans danger des déchets. Ces principes doivent être respectés par les unités de production des déchets et par le secteur de la gestion des déchets. Cela exige l'observation des déchets à différents points de la chaîne des déchets à savoir: au moment de la production, de la collecte, de la valorisation et de l'élimination. Il est évident qu'une comparaison transparente et complète des 27 pays de l'UE a pris un certain temps. L'UE et ses pays membres ont beaucoup investi pour assurer l'harmonisation et la comparabilité des statistiques.

FD: Retour en Suisse. L'OFS est-il sollicité par les entreprises ou les communes pour l'obtention de données?

OFS: L'OFS reçoit régulièrement des demandes d'entreprises ou de communes. Cependant, dans le domaine des déchets, ces demandes sont souvent renvoyées à l'OFEV. L'OFS ne pourra en effet pas donner des réponses sur des filières spécifiques de déchets par exemple.

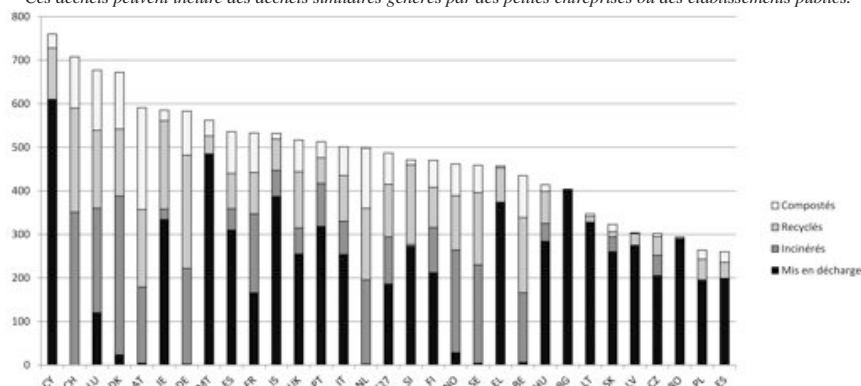
FD: Combien la Suisse romande compte-t-elle de communes?

OFS: Au 1^{er} janvier 2012, il y avait 727 communes romandes. Un chiffre qui doit déjà être réactualisé en raison des fusions. Les statistiques ne sont pas figées...

Quantité et traitement des déchets municipaux* en 2010

En kg par personne

* Ces déchets peuvent inclure des déchets similaires générés par des petites entreprises ou des établissements publics.



Source : Eurostat

Les statistiques suisses (CH) sur les déchets urbains sont comparables avec celles sur les déchets municipaux européens.

Propos recueillis par
Anne-Claude Imhoff, BIRD, Prilly,
auprès de Anne-Marie Mayerat,
Cheffe de la Section Environnement,
développement durable,
OFS, à Neuchâtel,
www.statistique.admin.ch